



Rapport d'activité

2018



L'actualité de notre Fédération nationale

Salon des maires 2018

La première participation des Communes forestières sur leur stand dédié au Salon des maires a été un plein succès. Présents durant trois jours, élus et équipes réunis ont démontré la force d'un réseau et ont présenté les projets de développement liés à la forêt dans les territoires et les potentiels de la filière bois française.

Le soutien de l'interprofession nationale France Bois Forêt, la contribution des entreprises françaises à la réalisation du stand et les temps forts avec les partenaires : ministères, parlementaires, associations d'élus ont animé ces journées pour aborder des sujets de fond sur l'avenir de la gestion forestière.

Avec le thème choisi « **nos forêts au service des citoyens** », les questions de transition écologique, de récolte des bois et des usages multiples de la forêt ont été largement évoquées. 150 élus ont répondu à un questionnaire sur la gestion durable des forêts, permettant d'identifier les attentes des citoyens et de confirmer l'intérêt des élus pour le bois français dans les projets publics.

La participation des Communes forestières au Salon des maires sera renouvelée en 2019.



La sénatrice Anne-Catherine Loisier, Présidente du groupe Forêt-bois du Sénat et Présidente des Communes forestières de Côte d'Or, le Sénateur de la Meuse Franck Menonville, Dominique Jarlier Président de la FNCoFor et les élus des Communes forestières ont échangé avec le ministre en charge des Relations avec le Parlement, Marc Fesneau.

L'opposition à l'encaissement des ventes de bois par l'ONF

La situation de l'établissement et la proposition de budget 2019 au conseil d'administration de l'ONF le 29 novembre 2018, ont conduit les représentants des Communes forestières à voter contre ce budget et à quitter la réunion. En cause : l'encaissement par l'ONF

des recettes de bois des communes avant reversement à celles-ci, dans un délai pouvant aller jusqu'à 3 mois, sans concertation ni expertise. L'entrée en vigueur d'une telle mesure conjuguée aux bouleversements relatifs aux ventes de bois (passage au gré à gré) et à la situation fragilisée des finances communales seraient contraires à l'intérêt des communes et en décalage avec la priorité du redressement des finances de l'ONF.

Oui à un service public en forêts

Les **Communes forestières sont également opposées au gel par l'ONF et l'Etat de 145 postes en 2018** (et 250 prévus en 2019), en totale opposition au Contrat d'Objectifs et de Performance 2016-2020 signé par trois ministres, l'ONF et les Communes forestières qui prévoyait un maintien des effectifs de l'ONF en réponse aux attentes des élus d'avoir un véritable service public en forêts. Les Communes forestières ne sont pas contre l'ONF, mais elles considèrent que le modèle socio-économique de l'établissement est à revoir. Il est temps de réaffirmer les besoins des communes, de préciser les services publics assurés par l'ONF, de définir le champ concurrentiel et de le séparer des missions de conseil.

Pour une refonte de la gestion forestière

Dès le mois d'octobre, la **Fédération nationale a engagé une réflexion complète sur la gestion de la forêt française**. Dans l'intérêt des 11 000 Communes forestières de France, les élus du conseil d'administration ont identifié sept thématiques : fonctions régaliennes, planification et gestion, rôle de protection de la forêt, commercialisation des bois, travaux forestiers, ancrage territorial, synthèse de l'ensemble. Des premières propositions politiques et pistes de mise en œuvre seront présentées prochainement à l'Élysée. Le bureau et le conseil d'administration de la Fédération resteront mobilisés jusqu'au Congrès de juin 2019 à Epinal, pour confronter leurs réflexions avec celles de l'Etat.



Réunion du Conseil d'administration de la Fédération nationale des Communes forestières.

Les Communes forestières en Bourgogne Franche-Comté

Etat sanitaire des forêts

Pyrale du buis

Depuis deux étés, les forêts du sud du Jura et de l'Ain subissent d'importantes attaques de la pyrale du buis pouvant compromettre la pérennité de cette essence sur la totalité du croissant jurassien.

Les entreprises de la tournerie tabletterie travaillant le buis (une dizaine sur le massif du Jura) ont lancé une alerte auprès de l'interprofession FIBOIS. Si elles ne peuvent plus s'approvisionner en buis, leur activité économique pourrait également être compromise (80% de leur activité). D'après leurs estimations, elles valorisent annuellement 1 000 tonnes de buis. Pour sécuriser leurs besoins, **il faudrait mobiliser et stocker courant 2019, l'équivalent de 10 années de récolte, soit de 10 à 15 000 tonnes de buis.**

L'Etat (DRAAF), la Région, FIBOIS Bourgogne Franche-Comté et ses représentants professionnels (Forestiers privés, Communes forestières, ONF, syndicat de la tournerie tabletterie...) se sont réunis à plusieurs reprises afin de rechercher des solutions pour exploiter rapidement ce volume et financer les stocks.



Epicéa scolytés (crédit photo : CNPF BFC).

Scolytes

Depuis le mois d'août 2018, les peuplements d'épicéa subissent des dépérissements importants dus à une attaque épidémique de « bostryche ». L'été 2018 particulièrement sec et chaud a permis aux scolytes typographes de réaliser trois cycles de reproduction. Leurs populations ont explosées, attaquant les arbres affaiblis et sains. Pour enrayer cette dynamique, les forestiers doivent récolter rapidement les arbres atteints.

Les volumes de « produits accidentels » constatés sur le massif jurassien sont largement supérieurs à la moyenne. **Dans le Doubs et le Jura, ils dépassent 300 000 m³.** En forêt publique domaniale et communale, ce sont 185 000 m³ soit près de la moitié d'une récolte annuelle d'épicéas sains qui ont été exploités ou devront l'être rapidement ! A ce volume, s'ajoutent ceux

plus conséquents des régions et des pays voisins impactés : 600 000 m³ en Région Grand-Est, 27 Mm³ en Allemagne, 4,8 Mm³ en Autriche, 1,7 Mm³ en Suisse, 18 Mm³ en République tchèque... soit au total plus de 50 Mm³ en Europe. En plus de cette crise sanitaire, la tempête Vaia qui a touché l'Italie (Vénétie) fin octobre a également occasionné des volumes de produits accidentels très importants dans des peuplements résineux qui sont estimés entre 10 et 15 Mm³.

Les Communes forestières sont intervenues avec l'ensemble des acteurs de la filière pour trouver des solutions, en faveur des communes, afin d'assurer une valorisation correcte de ces bois à travers la prise en charge des frais de transports des grumes et la mise en place d'une aide à la replantation.

Partenariat avec EDF en faveur de la transition énergétique

Le 22 octobre 2018, Jacky FAVRET, Président de l'Union régionale des Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté et William LOMBARDET, Directeur du développement territorial Franche-Comté d'EDF ont signé une convention de partenariat.

Sensibles à la transition énergétique pour laquelle elles s'impliquent de longue date notamment à partir de politiques forestières territoriales, les collectivités forestières sont à la fois, acteurs d'une filière économique en tant que propriétaires d'un patrimoine produisant annuellement une ressource renouvelable, maîtres d'ouvrage et aménageurs du territoire.

Les communes forestières de Bourgogne Franche-Comté possèdent une importante ressource bois disponible sur leur territoire. Certaines d'entre-elles s'engagent dans des projets de chaufferies bois, de réseaux de chaleur... EDF, et sa filiale Dalkia, développent de nouveaux outils pour répondre aux besoins des collectivités. Le partenariat noué entre l'Union régionale et EDF a pour objectif **d'étudier les opportunités pour développer l'usage du bois dans la transition énergétique à travers des techniques innovantes.**



Le 22 octobre 2018, visite de la chaufferie bois des Péjoces à Dijon.

Périmètre d'intervention

Les formations sont organisées par l'Union régionale avec l'appui des associations départementales en Franche-Comté depuis 2008, et en Bourgogne depuis 2017.

Partenaire

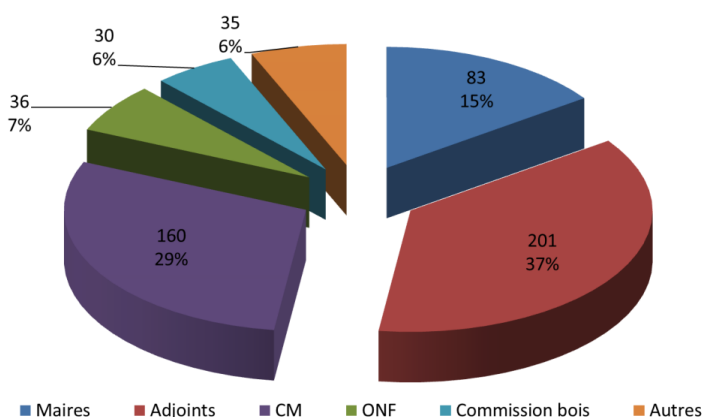
Les thèmes de formation sont décidés par le Conseil d'administration et les contenus des modules sont élaborés par l'équipe des permanents. L'avis de l'ONF est sollicité. L'organisation de journées se fait en partenariat avec les agences de l'ONF, en particulier pour l'organisation des visites de terrain.

Objectifs et effets attendus

Les politiques forestières nationales, régionales ou territoriales fixent des orientations pour la gestion des espaces forestiers et la valorisation des bois par la filière de transformation. En Bourgogne Franche-Comté, l'atteinte des objectifs repose pour beaucoup sur les décisions individuelles des 2 900 conseils municipaux. Les formations proposées par le réseau des Communes forestières visent à donner aux élus des connaissances pratiques sur la forêt communale et sa gestion. Cela doit leur permettre de jouer pleinement leur rôle :

- de décideur pour la gestion de leur patrimoine forestier communal,
- de producteur de la matière première de la filière forêt-bois.

Participations aux 23 formations en 2018



Visite en forêt communale de Montagny-les-Buxy (Saône-et-Loire).

Zoom 2018

Le réseau des Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté a proposé un nouveau thème de formation aux élus : « **Les élus et l'exploitation forestière : conditions d'une bonne organisation pour la récolte des bois en fonction des enjeux** ». La mise en œuvre des coupes et des travaux sont les deux leviers dont ils disposent avec leur gestionnaire, pour mettre en œuvre une sylviculture garantissant la production de bois de qualité et le renouvellement de la forêt. En matière d'exploitation forestière, ils ont à prendre des décisions sur la réalisation des coupes, la récolte et la commercialisation des bois en fonction : des différents enjeux de la parcelle, des valorisations possibles, des contraintes d'exploitation et des attentes des acheteurs de la filière. Ce fût tout l'objet de ce nouveau module de formation qui sera reconduit en 2019 !

23 sessions de formation ont été organisées dont :

- 6 sur le rôle des élus dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'aménagement forestier, guide pour la gestion durable des forêts,
- 7 sur le partenariat entre élus forestiers et chasseurs dans la gestion de l'équilibre forêt-gibier,
- 10 sur les conditions d'une bonne organisation de la récolte des bois (aménagement des massifs, adaptation des modes de vente aux enjeux des parcelles...).

540 personnes ont été formées en 2018.

Cette action reçoit le concours financier de Fonds Européens



Valoriser la forêt et le bois dans la transition énergétique

Périmètre d'intervention

L'action a été conduite sur la région Bourgogne Franche-Comté.

Partenaires

FIBOIS (Interprofession de Bourgogne Franche-Comté), Pro-forêt (Association de représentation et d'aide au développement de l'activité des ETF), animateurs de développement d'énergies renouvelables, conseillers en énergie partagés....

Objectifs et effets attendus

Faire de la forêt et du bois des atouts forts face aux enjeux climatiques et énergétiques des territoires.

De nombreuses démarches liées à la transition énergétique existent dans les territoires : Territoires à énergie positive (TEPOS), Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), Plan Climat-Energie Territorial (PCET), Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)...

L'utilisation du bois local (en énergie comme en construction) comme ressource durable et renouvelable apparaît pertinente et doit être clairement identifiée, intégrée et mise en œuvre par les territoires.

L'Union régionale des Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté propose un accompagnement adapté à l'état d'avancement de ces démarches, pour que la forêt et le bois puissent pleinement jouer leur rôle dans les programmes d'actions et leur mise en œuvre.

L'accompagnement des Communes forestières porte sur les axes suivants :

- Favoriser la prise en main de la transition énergétique par la forêt ;
- Stocker du carbone par le développement de la construction publique en bois local ;
- Substituer la biomasse forestière aux énergies fossiles ;
- Tenir compte de la forêt dans les documents d'urbanisme.



Halle couverte de la commune de Pontarlier (crédit photo : Fibois BFC).

Zoom 2018

Dans le cadre de sa démarche TEPOS, la communauté de communes des Portes du Haut-Doubs travaille depuis 2016 au développement d'une filière bois-énergie locale.

Plusieurs projets de chaufferies à plaquette forestière alimentant des réseaux de chaleur voient le jour. L'intercommunalité souhaite désormais structurer leur approvisionnement à partir de la ressource forestière des communes du territoire. Deux voyages d'étude ont eu lieu, ainsi que des ateliers avec les élus et les professionnels de la filière.

Cette action est financée par :



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

Communiquer sur les constructions publiques en bois local

Sous l'impulsion conjointe des Communes forestières et de l'interprofession, plusieurs maîtres d'ouvrage publics ont réalisé des constructions intégrant du bois de leur forêt communale ou de leur territoire en structure, dans les aménagements extérieurs et intérieurs et dans du mobilier (exemple de la halle couverte de la commune de Pontarlier en photo). Ces initiatives sont des vitrines de la qualité des bois produits dans les forêts de Bourgogne Franche-Comté et des savoir-faire des entreprises de la filière locale.

Le Contrat Régional Forêt-Bois souhaite apporter un accompagnement méthodologique aux territoires forestiers et à leurs maîtres d'ouvrage publics tout en mutualisant les expériences. Cette volonté nécessite de disposer d'une **documentation à jour sur les constructions publiques intégrant du bois local valorisé en circuit court**. L'Union régionale a commencé, depuis cet automne, ce travail de recensement et de réalisation de fiches de communication sur les constructions publiques en bois local de la région. L'ensemble de ces fiches seront consultables sur le site internet des Communes forestières en juin 2019. Elles pourront ainsi donner des exemples pour de futures réalisations.

Cette action est financée par :

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

Périmètre d'intervention

L'action a été conduite sur la région Bourgogne Franche-Comté.

Partenaires

Tous les acteurs de la filière (ONF, forêt privée, interprofession, scieurs, ETF).

Objectifs et effets attendus

Les Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté accompagnent les territoires (pays, PÉTR, PNR, communautés de communes) vers une meilleure prise en compte de la forêt dans leur stratégie de développement local. Elles appuient des démarches allant de la charte forestière de territoire à l'inscription de volets forestiers dans différents outils de développement. L'accompagnement porte sur l'élaboration et l'animation de leurs programmes d'actions forêt-bois, de leur rédaction à leur mise en œuvre.

Zoom 2018

Une action de sensibilisation consacrée à l'amélioration des infrastructures d'accès à la ressource forestière, pour une meilleure mobilisation des bois, a permis aux élus du Pays des Vosges Saônoises (Haute-Saône) :

- de connaître les modalités d'attribution des aides,
- d'identifier les possibilités de mutualisation de la maîtrise d'ouvrage publique pour l'entretien de la desserte forestière (groupement de commande, délégation de maîtrise d'ouvrage)
- de repérer les moyens et les acteurs permettant d'associer des maîtrises d'ouvrage publiques et privés en vue de constituer des projets collectifs.

Cette action, construite en partenariat entre les Communes forestières, l'ONF, le CRPF et DDT, a permis la rédaction d'un document de communication diffusé lors du lancement de l'appel à projets pour l'amélioration de la desserte forestière.

Les différents territoires bourguignons engagés dans des actions de développement par la forêt et le bois ont été rencontrés. Il s'agit du Parc naturel régional du Morvan, de la Communauté de Communes du Clunisois (Saône-et-Loire), du Pays Seine & Tilles (Côte d'Or) et du GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne. Ils mènent tous des actions en lien avec la forêt, dans le cadre d'une charte forestière de territoire ou de l'élaboration d'une charte nationale. Ces rencontres ont permis de prendre connaissance de leur stratégie et de leur programme d'actions, de leur présenter le réseau des Communes forestières, afin d'agir conjointement pour poursuivre leur développement par la forêt.



Définir une méthode d'évaluation des politiques forestières territoriales

Les stratégies locales de développement forestier sont des points d'appui pour engager les actions du Contrat Forêt-Bois en s'assurant de l'efficacité et de l'efficacé de leur mise en œuvre.

Les Communes forestières ont engagé une action, financée par l'Etat, pour **définir une méthode d'évaluation des politiques forestières territoriales et de leurs actions**. Cette méthode s'inspirera de l'outil « Eval CFT » mise en place par la Fédération nationale des Communes forestières en 2012. L'objectif est d'instaurer une culture commune de l'évaluation sur l'ensemble des territoires porteurs d'une stratégie locale de développement forestier, d'améliorer l'efficacité des dispositifs d'aides publiques et de permettre aux co-pilotes Etat-Région de présenter chaque année un bilan global des actions mises en œuvre par les territoires en Commission régionale Forêt-Bois.

Un programme d'appui pour les territoires volontaires à l'expérimentation de la mise en place de l'outil d'évaluation sera proposé courant 2019.

Cette action a été financée par :



Périmètre d'intervention

La Communauté de communes des Hauts du Val de Saône avec les communes de Blondefontaine, Semmadon et Villars-le-Pautel (en Haute-Saône) ; le Pays du Revermont avec les communes de Montigny-les-Arsures, Poligny et Tourmont (dans le Jura) ; la commune d'Andelot-en-Montagne (dans le Jura).

Partenaires

L'ONF par l'implication des responsables UT et des techniciens forestiers des trois secteurs concernés.

Objectifs et effets attendus

L'expérimentation d'un modèle pluriannuel liant la gestion des forêts communales à la commercialisation des bois est adaptée aux divers peuplements forestiers. Elle est construite sur une approche gagnant-gagnant (pour le patrimoine forestier communal, pour la commune, pour l'ONF, pour les entreprises de travaux forestiers et pour les transformateurs du massif). Ce modèle utilise de façon judicieuse les modes de commercialisation pour écouler l'ensemble des produits bois récoltés vers les transformateurs et éviter les invendus. L'objectif de l'action est de conduire l'expérimentation sur plusieurs années afin de mesurer, dans chaque commune, les résultats obtenus sur les paramètres sylvicoles, financiers et économiques.



Grumes façonnées.

Sur les Hauts du Val de Saône et pour la période d'application de l'expérimentation (2015-2018) les volumes de bois commercialisés ont atteint 5 900 m³ de bois d'œuvre et 1 100 tonnes de bois d'industrie/bois énergie. Cinq entreprises de travaux forestiers se sont engagées dans des prestations d'exploitation forestière avec les communes dont une partie sous forme d'accords-cadres à bons de commande pluriannuels. Les communes ont pris la décision de sécuriser l'approvisionnement de six transformateurs du département engagés dans un contrat d'approvisionnement avec l'ONF.

Intégrer dans le processus de décisions annuelles des conseils municipaux, les enjeux liés à la sylviculture, à la commercialisation des bois et au développement économique nécessitent une confiance réciproque de tous les acteurs et une volonté partagée de faire de la forêt et du bois un levier de développement économique de nos territoires ruraux. L'animation de deux réunions par an de la commission forêt, reposant sur un suivi technique et financier de la forêt communale (bilan financier, budget prévisionnel, tableau de suivi des coupes, etc.), a permis de faire évoluer les pratiques. L'enjeu réside maintenant dans la démultiplication des outils testés en créant une diffusion en « taches d'huile » sur la Bourgogne Franche-Comté.

Déploiement de l'expérimentation conduite sur les forêts communales depuis 2013

En 2013, les Communes forestières et l'ONF ont proposé au Réseau rural régional d'expérimenter une organisation intégrant la gestion forestière et la commercialisation des produits bois à la dynamique de développement économique des territoires ruraux. Cette action pluriannuelle s'est déroulée de 2013 à 2018 avec un financement de la Région de 2015 à 2018. A partir de l'analyse des résultats obtenus qui sont positifs sur les paramètres sylvicoles, financiers et économiques, les Communes forestières et l'ONF veulent diffuser cette approche dans toute la région dans le cadre d'une action pluriannuelle.

Les Communes forestières et l'ONF ont engagé une action en 2018 pour déployer les méthodes et outils testés. Toutes les communes propriétaires de forêt des huit départements de la région peuvent être concernées. L'accompagnement des communes nécessitera une animation conjointe des Communes forestières et de l'ONF.

Zoom 2018

Les élus de la Communauté de communes des Hauts du Val de Saône et de la Communauté de communes Nord Jura ont participé à la restitution du bilan de cette expérimentation.

Cette action est financée par :



Périmètre d'intervention

L'action a été conduite sur la région Bourgogne Franche-Comté.

Partenaire

L'ONF au travers des directeurs des 6 agences, des responsables des 51 unités territoriales et de leurs techniciens forestiers.

Objectifs et effets attendus

Les Communes forestières ont généralisé l'organisation déconcentrée des associations départementales en installant des **élus référents à l'échelle des unités territoriales de l'ONF**.

Un réseau de référents forêt-territoire a été créé, reposant, à l'échelle de chaque unité territoriale (UT) de l'ONF, sur un ou deux élus référents (Franche-Comté : 45 sur 31 UT, Bourgogne : 27 sur 20 UT), le responsable de l'UT et un(e) chargé(e) de mission des Communes forestières (4 pour la Bourgogne-Franche-Comté).

Ce réseau porte auprès des communes des solutions conciliant « gestion durable de leur propriété forestière » et « contribution au développement territorial ». Cela passe par une sylviculture respectueuse de la ressource et dynamique, qui favorise la mise en économie des produits bois. En devenant des producteurs de bois engagés dans le développement de la filière et de leur territoire, les communes contribuent à l'activité des entreprises de travaux forestiers, à la sécurisation de l'approvisionnement des scieries, à l'accroissement des volumes destinés à la trituration et à l'organisation de la filière bois-énergie.

Cette démarche s'inscrit dans la mise en place des rencontres à l'échelle des unités territoriales entre l'ONF et les communes forestières, rencontres prévues à l'article 4 de la Charte de la forêt communale.

Zoom 2018

En Franche-Comté, un travail conjoint entre les élus référents, les responsables des UT et les chargés de mission a permis de définir le contenu type d'un bilan d'UT et les thématiques de progrès de la forêt communale, ainsi que de préparer les rencontres UT-COFOR de l'année. Elles ont abordé les objectifs du COP et le contexte lié à sa négociation, l'installation du réseau d'élus référents, le bilan annuel des UT et elles ont permis aux élus de discuter des enjeux des forêts de leur secteur.



Rencontre sur l'UT de Saulnot (intervention de Jacky FAVRET, Président des Communes forestières de Haute-Saône).

Les rencontres ont eu lieu sur le territoire des Agences ONF du Doubs (4), de Vesoul (4) et Nord Franche-Comté (3). Dans le Jura, les réunions ont été bousculées par des situations de crises et le réseau d'élus référents a été mobilisé pour y répondre et relayer les informations aux élus des communes forestières. Les questions de la cueillette illicite des lactaires, du ravage des buxais par la pyrale du buis et de la propagation du scolyte de l'épicéa ont été abordées au cours de 3 réunions.

En Bourgogne, l'installation du réseau d'élus référents s'est poursuivie en Saône-et-Loire et dans l'Yonne et de nouvelles rencontres UT-COFOR ont été organisées. En Côte-d'Or, le réseau comporte 14 élus référents pour les 9 UT du département. L'Association a organisé 1 réunion sur la thématique de l'équilibre forêt-gibier. En Saône-et-Loire, le réseau a été complété et les 5 référents des 4 UT ont bénéficié d'une formation sur la forêt et la filière bois et reçu le manuel du référent forêt-territoire. Une rencontre a eu lieu dans le Mâconnais Clunisois sur l'équilibre sylvo-cynégétique. Dans l'Yonne, un réseau de 8 référents pour les 4 UT du département s'est constitué au cours de l'année. Une formation leur a été proposée et le manuel du référent forêt-territoire leur a été remis. Une première rencontre sur l'affouage et la sécurité en forêt a attiré de nombreux élus.

Rendez-vous sur notre site internet pour connaître vos référents :

www.coforbfc.fr, rubrique « REFERENTS ».

Cette action a été financée par :



Périmètre d'intervention

L'action a été conduite sur la Bourgogne Franche-Comté.

Partenaire

Partenaires techniques : ONF, CRPF, Chambre d'Agriculture.

Partenaires administratifs : Préfecture, DDT, Département, DGFIP, Service de la publicité foncière.

Objectifs et effets attendus

La propriété forestière en Bourgogne-Franche-Comté est privée à 60% et publique à 40% (32% appartenant aux collectivités et 8% à l'Etat). Le million d'hectares de forêt privée se répartit entre 324 000 propriétaires, soit en moyenne 3,2 hectares par propriétaire. Si plus de 90% des propriétaires possèdent moins de 4 hectares, les 27 000 propriétaires restants se partagent 837 000 ha, soit en moyenne 31 hectares par propriétaire. Les 700 000 hectares de forêt publique se répartissent entre 2 900 collectivités principalement communales (560 000 hectares, soit en moyenne 200 hectares par collectivité) et l'Etat (140 000 hectares).

Alors que le très fort morcellement de la forêt privée est un frein à la mise en gestion des massifs forestiers et à une récolte régulière de bois, le statut de forêt publique apporte des garanties de gestion durable par l'application du régime forestier et une stabilité patrimoniale.

La réduction du morcellement des forêts de Bourgogne-Franche-Comté est un objectif du Contrat forêt-bois régional, l'utilisation de l'ensemble des dispositions juridiques existantes (droit de préférence, droit de préemption, procédure des biens sans maître...) étant un moyen pour y parvenir.

Les **Communes forestières ont expérimenté une procédure d'acquisition de biens sans maître** dans le cadre des chartes forestières des territoires du Haut du Val de Saône et de la Haute Comté et elles l'engagent aujourd'hui sur de nouveaux territoires.

Zoom 2018

Dans le Doubs, les Communes forestières accompagnent le PETR du Doubs Central dans la mise en œuvre de la procédure des biens sans maître. Suite à une réunion d'explication des différentes étapes et un voyage d'étude, huit communes se sont engagées dans la démarche. Une troisième réunion collective a eu lieu pour présenter en détail la phase d'enquête à effectuer par les communes. Ce travail d'analyse de données est actuellement en cours.

Dans le Jura, sept communes identifiées au cours d'un conseil d'administration de l'Association sont accompa-



gnées depuis 2018 par les Communes forestières dans la procédure des biens sans maître. Elles ont participé à une réunion de lancement qui a été suivie de la remise des matrices cadastrales les concernant, délivrées à titre gracieux par le syndicat d'énergie (SIDE). Les communes concluent actuellement l'analyse de ces données.

En Haute-Saône, les Communes forestières accompagnent la Communauté de Communes de la Haute-Comté depuis début 2018 dans la mise en œuvre de la procédure des biens sans maître visant à l'amélioration du foncier forestier. 25 communes ont été sensibilisées aux méthodes d'enquête visant à identifier les biens immobiliers qui peuvent être qualifiés de sans maître. 9 communes sont particulièrement avancées dans la démarche et certaines ont déjà lancé la phase d'acquisition.

En Saône-et-Loire, la Communauté de Communes du Clunisois s'est emparée du sujet dans le cadre de sa charte forestière de territoire. 13 communes, forestières ou non, ont été sensibilisées au cours de 3 réunions collectives. La majorité d'entre elles s'est lancée dans l'analyse de la matrice cadastrale pour en extraire une liste de biens sans maître potentiels.

Le **Parc naturel régional du Morvan** s'est lancé dans la démarche suite à sa nomination à l'appel à projet Plan de Paysages 2018 du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Grâce au financement obtenu, plusieurs interventions sur le foncier forestier sont mises en œuvre sur des communes du territoire. La démarche biens sans maître a été présentée aux élus du territoire à l'occasion de la première assemblée générale des maires du Morvan au cours de laquelle Jacky Favret a relaté son expérience en tant que maire de la commune de Blondfontaine dans l'acquisition de parcelles sans maître et la restructuration du foncier forestier.

Cette action est financée par :



Les actions

Prévenir les conflits d'usage en forêt

Périmètre d'intervention

Les territoires de la région Bourgogne Franche-Comté.

Partenaire

La DRAAF, la Région, FIBOIS et le réseau des territoires forestiers.

Objectifs et effets attendus

L'action consiste à mobiliser les territoires volontaires (Parcs, PETR, Communautés de communes, Communes...) ainsi que les structures représentatives des entreprises forestières (interprofessions, associations, syndicats...) pour prévenir la multiplication des conflits d'usage et encourager les territoires à réaliser des projets communs. Il s'agit d'**identifier les conflits d'usage rencontrés et les solutions envisagées**.

Zoom 2018

L'identification, l'analyse des conflits d'usage et des solutions mises en œuvre ont débuté en 2018 afin de proposer un appui méthodologique aux territoires de projets soumis à des difficultés similaires.

La problématique de l'organisation des usages sur un espace forestier multifonctionnel est présente sur toute la Bourgogne Franche-Comté avec des degrés d'intensité et des types de conflits variables suivant les caractéristiques des territoires (ruraux, péri-urbains, massifs feuillus ou résineux, etc.).

Un programme d'appui sera proposé aux territoires volontaires pour mieux organiser les usages, intégrer davantage les enjeux liés à la multifonctionnalité dans leurs projets et à prévenir les conflits d'usage.

Cette action est financée par :



Contribuer à la mise en réseau des territoires forestiers

Périmètre d'intervention

Les territoires de la région Bourgogne Franche-Comté.

Partenaire

La DRAAF, la Région, FIBOIS et le réseau des territoires forestiers.

Objectifs et effets attendus

L'objectif est d'accompagner les territoires forestiers, en aidant leurs élus et leurs animateurs à monter en compétences, en facilitant leurs liens avec la filière, en impulsant une dynamique collective régionale par leur mise en réseau, en ouvrant les territoires de Bourgogne-Franche-Comté aux initiatives innovantes des autres régions de France et d'ailleurs. Il s'agit également de **favoriser l'intégration des questions forestières dans les politiques de développement local**.

Zoom 2018

Un travail avec les représentants de la DRAAF, de la Région et de FIBOIS a été mené pour contribuer à la mise en réseau des territoires forestiers. Une première journée thématique sera proposée au réseau le 12 avril 2019 à Cluny (Saône-et-Loire), « Forêt Bois et Territoires - Développer la Construction bois en circuit court ». L'intervention des Communes forestières portera sur la construction publique en bois local dans le respect de l'ordonnance des marchés publics.



Halle d'Anost (Saône-et-Loire). Crédit photo : Olivier Ragon OR-PROD

Cette action est financée par :



Actions portées par les associations départementales

Au delà des actions portées par l'Union régionale dans les départements de la région, les associations départementales engagent des actions spécifiques.

Côte d'Or

L'association départementale de Côte d'Or a organisé plusieurs réunions d'information et formation en 2018.

Certaines d'entre elles ont été organisées dans le cadre des actions portées par l'Union régionale et d'autres indépendamment.

Le thème de la « Responsabilité des maires : Assurance et sécurité » a été traité à Brazey-en-Plaine le 5 octobre 2018. 18 élus ont assisté à ce rendez-vous.

Le « Rôle de l'agent forestier et rôle de l' élu » a également été présenté par la Présidente des Communes forestières, Anne-Catherine Loisier le 16 novembre à Messigny-et-Vantoux. 45 élus ont participé à cette réunion.



Doubs

Les administrateurs des Communes forestières du Doubs ont présenté, durant l'année 2018, leur film "la forêt au fil du temps" sur la forêt départementale et les objectifs d'un aménagement forestier. Ce film a été élaboré en partenariat avec l'ONF. Il a été distribué aux communes présentes lors des diverses réunions communautaires auxquels les administrateurs ont participé. Un extrait est disponible sur la page de l'association départementale sur notre site internet : www.coforbfc.fr (rubrique : qui somme-nous ?). Des exemplaires sont encore disponibles à l'association, n'hésitez pas à le demander !

Nièvre

L'association départementale de la Nièvre a organisé une journée sur "La forêt s'invite à l'école" le 2 mars 2018 à Champlemy au sein de l'école. Dans le cadre de la Journée Internationale de la Forêt, les enfants ont eu des animations en salle le matin et ils ont chaussé leurs bottes pour planter des essences indigènes sur une parcelle communale l'après-midi.

Une formation sur les risques de feux de forêt a également été organisée par l'association départementale de la Nièvre le 6 avril 2018 à Giry. 27 élus ont pris part à la journée, menée par Elisabeth Gaujour, Présidente de l'association. Les feux de forêt y sont marginaux (2 en 2017), au contraire des feux de végétation, récoltes et fourrages, de plus en plus nombreux (275 en 2017). L'un des événements les plus marquants a eu lieu à Luzuy, du 27 août au 5 septembre 2017, où un feu, probablement d'origine criminelle, a ravagé 8 ha de résineux, difficiles d'accès.



Territoire-de-Belfort

Le Département du Territoire de Belfort, en partenariat avec l'Association des Communes forestières et l'ONF, a lancé une expérimentation sur la mise en place d'un réseau de parcelles d'avenir. Il s'agit d'installer dans des forêts communales, des plantations pilotes de nouvelles espèces ou de nouvelles provenances d'espèces pour voir comment elles se comportent vis-à-vis des évolutions climatiques. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé. Près d'un quart des communes du département (22 sur 102) ont candidaté. 11 dossiers ont été acceptés pour une plantation durant l'hiver 2018-2019, 9 dossiers ont été acceptés pour une plantation durant l'hiver 2019-2020 et 2 dossiers ont été mis en suspens en attente d'éléments complémentaires. Les communes retenues vont prochainement signer une convention d'engagement pluriannuelle avec le Département, l'Association des communes forestières et l'ONF.



Association de Côte d'Or

Présidente : Anne-Catherine LOISIER
Maison de la Forêt
Ruelle de la Ferme
21290 LEUGLAY
Tél. : 03.80.81.86.11
leuglay@maison-foret.com
cofor21.over-blog.com

Association du Doubs

Président : Christian COUTAL
Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon
25041 BESANÇON Cedex
Tél. / Fax : 03.81.41.26.44
doubs@communesforestieres.org

Association de la Haute-Saône

Président : Jacky FAVRET
73 avenue Aristide BRIAND
70000 VESOUL
Tél. : 03.84.97.11.96
Fax : 03.84.97.11.91
hautesaone@communesforestieres.org

Association du Jura

Président : Michel BOURGEOIS
4 avenue du 44^e RI
39000 LONS-LE-SAUNIER
Tél. : 03.84.24.86.68
contact39@communesforestieres.org

Association de la Nièvre

Présidente : Elisabeth GAUJOUR-HERAULT
Mairie
6 Place de la Mairie
58700 GIRY
Tél. : 06.81.80.11.63
nievre@communesforestieres.org

Association de Saône-et-Loire

Président : Jacques HUMBERT
5 Place du Marché
71250 CLUNY
Tél. : 03.85.20.00.11
saone-et-loire@communesforestieres.org

Association du Territoire de Belfort

Présidente : Emmanuelle ALLEMANN
Mairie de GIROMAGNY
28 Grande Rue
90200 GIROMAGNY
Tél. : 03.84.97.11.96
Fax : 03.84.97.11.91
territoiredebelfort@communesforestieres.org

Association de l'Yonne

Président : Jean-Yves CAULLET
Mairie d'Avallon
37 Grande Rue Aristide Briand
89200 AVALLON
Tél. : 03.86.34.98.23
yonne@communesforestieres.org

Union régionale de Bourgogne Franche-Comté

Président : Jacky FAVRET
Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon
25041 BESANÇON Cedex
Tél. / Fax : 03.81.41.26.44
bourgognefranchecomte@communesforestieres.org
www.coforbfc.fr

Fédération Nationale

Président : Dominique JARLIER
13 rue du Général BERTRAND
75007 PARIS
Tél. : 01.45.67.47.98 - Fax : 01.45.67.25.99
federation@communesforestieres.org
www.fncofor.fr

